

Occupation Permit — Indépendant

Exercer à votre compte

Pour qui

Vous exercez à votre compte, seul, sans société ni salariés.

Ce qu'il faut

- À partir de la 3^e année : un revenu d'activité annuel d'au moins MUR 2 millions.
- À partir de la 5^e année, pour le renouvellement : MUR 3 millions.

Ce qu'il faut savoir

Les seuils ont été relevés en 2026. C'est la voie des consultants, des métiers de conseil et des professions libérales, à condition de pouvoir démontrer un revenu réel et croissant.

Là où j'interviens

Je connais le terrain et les erreurs fréquentes. Je vous oriente vers les bons interlocuteurs pour le dossier, et je vous accompagne sur l'installation, le logement et la vie de tous les jours.

Chiffres à jour au 23 août 2026, source Economic Development Board (EDB), après le budget national 2026-2027. Les seuils évoluent : ce document est une aide à la décision, pas un avis juridique. Vanessa Prieur n'est ni avocate ni agent d'immigration ; toute demande doit être vérifiée auprès de l'EDB ou d'un conseil agréé au moment du dépôt.

New Life Mauritius — Vanessa Prieur — +230 5977 6262